

PCAE - formation démarche de progrès

Vous avez sollicité ou envisagez de solliciter une aide dans le cadre du PCAE : celle-ci est conditionnée au suivi d'une formation démarche de progrès dans les domaines de l'agro-écologie ou de la multiperformance.

D'autres démarches sont éligibles, en substitution de la formation :

- les appuis techniques mis en place dans le cadre du dispositif FranceAgriMer sur le volet agro-écologie, dans sa forme collective,
- la participation au réseau Ferme Dephy Ecophyto (PCAE végétal)
- la réalisation d'un FRAC pour les CUMA (Fonds Régional d'Aide au Conseil).

1 - Une formation « PCAE » financée par VIVEA

Cette formation, d'une durée de deux jours minimum, est suivie d'une rencontre d'une demi-journée sur l'exploitation entre vous et le formateur pour un accompagnement personnalisé de la démarche de progrès à mettre en œuvre. La formation doit avoir été suivie dans la période comprise entre deux ans avant la date de dépôt du projet et celle du dépôt de la demande de paiement du solde de la subvention (le dernier jour de la formation doit être compris dans cette période). L'attestation de suivi de l'intégralité de la formation est établie par l'organisme de formation.

La formation est prise en charge en totalité par Vivea et le FEADER.

Des formations « PCAE » sont organisées dans tous les départements de la région avec une grande diversité de thématiques, proposées par différents organismes de formation. La liste des formations (mise à jour le 3^{ème} vendredi de chaque mois) est accessible sur le site de VIVEA : <http://www.vivea.fr/>.

NB : Pour les CUMA, la formation démarche de progrès devra être suivie par au minimum 2 adhérents si elles ont moins de 10 adhérents, et 4 adhérents si elles ont plus de 10 adhérents.

1. Cliquez sur « + de critères » pour préciser votre recherche

2. Inscrivez « PCAE » dans la case « Mot clés » et lancez la recherche

PRESSE **CHOISIR UNE FORMATION** imprimer

Recherche OK

VIVEA DANS VOTRE RÉGION Alsace

CHOISIR UNE FORMATION

Rejoignez-nous sur **2**

Chefs d'entreprise, organismes de formation, élus VIVEA, **VOTRE EXTRANET**

Vous pouvez consulter en ligne la liste des formations financées par les comités VIVEA (formations qui sont programmées dans les prochains mois) et les coordonnées des organismes de formation auprès desquels vous pourrez vous inscrire. Les formations individuelles ne sont pas présentées sur le site de VIVEA. Si vous souhaitez demander un financement pour un bilan de compétences, une VAE, un permis poids lourd etc., contactez votre délégation VIVEA au 01 56 33 29 03.

Contributeur-trices de VIVEA : si le nombre de place maximum est atteint pour une formation qui vous intéresse, veuillez contacter l'organisme de formation, il pourra peut-être vous inscrire.

Sélectionnez une formation

Thème de formation : ▼

Mots clés :

Lieu de Formation : Utiliser le sélecteur ci-dessous ou cliquer directement sur la carte pour sélectionner les régions

3. Cliquez sur le titre de la formation pour accéder aux informations détaillées

Sélectionnez une formation

Thème de formation : ▼

Mots clés :

Lieu de Formation : Utiliser le sélecteur ci-dessous ou cliquer directement sur la carte pour sélectionner les régions

Type de cofinancement : ▼

Formations à venir, en cours ou terminées : ▼

14 formation(s) trouvée(s)

Trier par :

PCAE COMMENT RENDRE SON EXPLOITATION PLUS AUTONOME EN ALIMENTATION EN ELEVEGE BOVIN **Disponibilité 10 place(s)**

PCAE - Nouvelles pratiques culturelles dans le cadre de l'agro écologie **Disponibilité 9 place(s)**

- Thème
- Calendrier
- Lieu de réalisation
- Les objectifs de la formation
- Organisme
- Contact

4. Contactez l'organisme de formation pour vous inscrire.

Les formations mises en ligne sont celles programmées à une échéance d'environ un mois. Pour identifier des sessions à plus longue échéance, contactez les organismes ayant déjà organisé des formations « PCAE ».

La liste suivante répertorie les réseaux et organismes ayant déjà organisé des formations PCAE :

- toutes filières : chambres d'agriculture, CER France, Union des CUMA, Groupements d'agriculture biologique, CIVAM, ADPS85, CAVAC, Terrena, FRSEA,
- lait : CLASEL,
- arboriculture : FRSEA,
- Viticulture : Vitaconsult,
- horticulture et pépinière : BHR.

3 - Appui technique FranceAgriMer

FranceAgriMer a mis en place depuis 2014 un dispositif d'aide destiné à accompagner les exploitations agricoles pour atteindre la double performance économique et écologique, en finançant une partie du conseil technique dispensé par des structures. En Pays de la Loire, ce programme a été décliné pour l'ensemble des productions animales et les GIEE en filières végétales.

Un accompagnement technique de 2 jours en collectif et ½ journée en individuel minimum réalisé est reconnu comme démarche de formation conforme au PCAE.

Vous pouvez vous rapprocher de votre organisation de producteurs, votre laiterie, votre Chambre d'agriculture, ou votre Organisme de Conseil pour vous assurer de la reconnaissance de votre appui technique et obtenir le cas échéant une attestation.

Liste des organismes d'appui technique pour les filières animales (2015-2016)

Production ovine : CAVAC-VSO, Chambre d'agriculture 49, OVI OUEST, TER'ELEVAGE

Production avicole : les Chambres d'agriculture, CAFEL

Production cunicole : CAVAC (CPLB), CIAB, SYPROLAP, TERRENA

Production viande bovine : Bovin Croissance 85, BOVINEO, CLASEL, Elevage Conseil Loire Anjou, ELROC 53, ELVEA 49, ELVEA 72, TER'ELEVAGE

Production veau de boucherie : CEVAP

Production porcine : Chambre régionale d'agriculture, CAM, TERRENA, PORC ARMOR EVOLUTION, CAVAC

Production laitière bovin : Elevage Conseil Loire Anjou, UCAL, Chambre d'agriculture 44

Production laitière caprine : UCAL

3 - La participation au réseau Ferme Dephy Ecophyto (PCAE végétal)

Action majeure du plan Ecophyto, le dispositif DEPHY a pour finalité d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en promouvant des techniques économiquement, environnementalement et socialement performantes.

Le dispositif repose sur un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production et mobilisant les partenaires de la recherche, du développement et du transfert.

Le réseau FERME DEPHY rassemble des exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides.

4 - La réalisation d'un FRAC pour les CUMA

Le Fonds Régional d'Aide au Conseil CUMA (FRAC CUMA) permet de soutenir un effort de réflexion des CUMA à des moments particuliers de leur fonctionnement ou de leur développement sur trois thèmes prioritaires : analyse stratégique, création d'emploi, diagnostic organisationnel pour améliorer le fonctionnement coopératif.

La durée de validité des FRAC dans le cadre du PCAE végétal est établie pour 5 ans.